Dispensé de timbrage ST-BRIEUC CTC

InFO ouest

Confédération Générale du Travail
la force syndicale

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin d'information de l'Union Départementale Cgt-FO des Côtes-d'Armor

N° 54 *Déposé le jeudi 20 décembre 2012*

Madame, Monsieur le Maire,

Nous vous avions déjà adressé en mai 2009 un journal "spécial école" pour vous alerter sur le projet de loi sur les EPEP. Ce projet menaçait selon nous le caractère national de l'école publique en organisant son transfert aux collectivités territoriales. Les EPEP menaçaient directement les écoles des petites communes sommées de se fondre dans un établissement public auxquelles elles auraient fourni provisoirement des locaux transférables à tout moment.

Peu après plusieurs élus locaux avaient lancé une pétition reprenant l'exigence claire de retrait du projet de loi, pétition qui avait recueilli plus de 450 signatures d'élus sur notre département... Le projet de création des EPEP avait été abandonné.

Si nous nous adressons à nouveau à vous, c'est que la même menace réapparaît dans le projet de loi dit de "refondation de l'école" et un projet de décret modifiant les rythmes scolaires. Ces deux projets s'inscrivent selon leurs initiateurs dans l'acte III de la décentralisation dont Force Ouvrière dénonce les conséquences tant du point de vue des droits des salariés, de l'existence des services publics que du point de vue de l'unité républicaine.

Eric LE COURTOIS,
Secrétaire général de l'UD FO 22
Pascal CONNAN,
Secrétaire départemental
du SNUDI-FO 22

Numéro Spécial Ecole

Pour le retrait du projet de décret sur les rythmes scolaires et le projet de loi dit « de refondation » de l'école

(Ce numéro spécial est téléchargeable depuis le site **www.fo22.fr**)

Madame, Monsieur le Maire,

Il n'est pas habituel que nous nous adressions aux élus de la République que vous êtes, mais croyez bien que seule la gravité du sujet que nous abordons motive notre démarche. La confédération Force Ouvrière, en total accord avec sa Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture, 2ème fédération de l'enseignement en Côtes-d'Armor, a toujours défendu l'Ecole de la République, bénéficiant de programmes et horaires nationaux et préparant les élèves à l'obtention de diplômes nationaux, inscrits dans les conventions collectives, dans des conditions d'égalité pour tous, sur tout le territoire.

Or, la réforme des rythmes scolaires de M. le Ministre Peillon met à mal cette égalité acquise par la République sociale à laquelle FORCE OUVRIERE est si attachée, comme vous-même, nous n'en doutons pas. **En effet, cette réforme prévoit qu'une partie du temps scolaire doit être définie et financée localement** (pour répondre aux exigences gouvernementales de réduction des dépenses publiques définies dans les derniers traités européens), induisant nécessairement des différences entre élèves de telle et telle commune. C'est un véritable processus de démantèlement par la territorialisation de l'Ecole qui serait ainsi initié. **Tous les conseils municipaux doivent être alertés sur le fait que toute commune n'ayant pas explicitement demandé avant le 1er mars 2013 à ne pas appliquer en septembre 2013 les nouveaux rythmes scolaires sera, selon le projet de décret à paraître prochainement, réputée avoir accepté tacitement la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2013** et l'ouverture au transfert des compétences scolaires et des charges afférentes.

Pour que l'application dans une commune soit repoussée à 2014, il faut donc que le prochain Conseil Municipal le demande expressément. **C'est cette urgence qui nous amène à vous solliciter pour que votre commune délibère en faveur de la non application dès 2013 de cette mesure que nous contestons vivement** avec de très nombreux enseignants, ce qui permettrait que les personnels enseignants disposent d'un délai raisonnable pour amener le Ministre à renoncer à cette réforme si néfaste.

Nous savons pouvoir trouver en vous un défenseur de l'Ecole Républicaine et de l'égalité des chances, et c'est pourquoi nous avons cru de notre devoir d'en appeler à vous pour que vous fassiez usage de vos prérogatives, afin que les rythmes scolaires restent ce qu'ils sont actuellement, c'est-à-dire les mêmes pour tous les élèves de France. En vous remerciant d'avance pour votre compréhension et votre action de défense de l'Ecole de la République, nous restons à votre disposition et vous adressons nos salutations distinguées.

Pascal CONNAN, Secrétaire départemental du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor

Eric LE COURTOIS, Secrétaire général de l'Union départementale cgt-FO des Côtes-d'Armor

De nouvelles charges financières insupportables pour les communes et les familles

Les élus, confrontés dans leur commune aux exigences gouvernementales de réduction des dépenses publiques, aux budgets déjà déficitaires, aux nouvelles taxes communautaires, s'opposent aux nouvelles charges financières qu'imposerait la réforme Peillon. Cantine, centre de loisirs, transports scolaires... ils font leurs comptes :

- avec une journée supplémentaire, la dépense pour les transports scolaires, à la charge des départements (entre 1.000 à 1.500 euros par an et par enfant), augmenterait à hauteur de 3% et jusqu'à 30 % pour « certains territoires» selon l'Assemblée des départements de France ;

- selon le maire d'une commune rurale de la Marne (cité par le journal "les Echos"), « le passage à la semaine de quatre jours et demi coûtera à la commune 160.000 euros supplémentaires avec l'embauche d'animateurs, la cantine du mercredi midi et les accompagnateurs dans les cars scolaires » ;

- même préoccupation pour les élus des grandes villes : le maire-adjoint à l'éducation de la Ville de Lyon considère que recruter mille animateurs en plus représenterait une dépense supplémentaire de 5 millions d'euros : « Si on suit les ratios habituels, la Caisse d'allocations familiales prendrait en charge 4,1 millions. Il resterait 900.000 euros à partager entre la Ville et les parents »… ces derniers mettront donc la main à la poche ;

- accueillir les 6,5 millions d'élèves jusqu'à 16 h 30 nécessiterait de multiplier par trois l'encadrement en embauchant des dizaines de milliers d'animateurs. Le coût en serait évalué à 1,5 milliard d'euros…

Les "rythmes biologiques" des élèves sont totalement étrangers aux projets ministériels !

En 2003, avec le projet de "mise en réseau des écoles" puis en 2009, avec le projet de création des "EPEP" (établissements publics d'enseignement primaire), les ministres des précédents gouvernements avaient été mis en échec grâce à la mobilisation des enseignants, mais aussi celle des élus et de nombreux parents. Ces deux projets, qui comportaient de fortes similitudes, poursuivaient un objectif commun : transférer aux collectivités territoriales autorité et compétences sur les écoles et les maîtres. En 2012, le projet dit de "refondation de l'école" ne poursuit pas d'autres objectifs.

Le rapport ministériel intitulé *"Refondons l'école de la République",* publié en octobre 2012, l'affirme clairement :

> ***« La concertation a inscrit sa réflexion dans le cadre du nouvel acte de la décentralisation. De nouveaux transferts sont préparés concernant le service public d'orientation et les régions se sont vues octroyer une responsabilité directe dans l'évolution de la carte des formations professionnelles sur laquelle il faut capitaliser. »***

Le levier pour poursuivre la territorialisation de l'école publique, dans l'enseignement élémentaire, ce sont les fameux nouveaux rythmes scolaires. Le rapport ministériel explique que leur mise en œuvre *« exige d'inscrire dans la loi les projets éducatifs locaux »*.

Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon, président du "Réseau des villes éducatrices", et un des plus chauds partisans de la réforme des rythmes scolaires, dévoile crûment comment s'organisera le transfert d'autorité aux collectivités territoriales dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires :

> ***« Il va y avoir un tissage de relations et une construction de projets éducatifs qui est le véritable enjeu de la réforme**. […] La réforme doit pousser à la co-construction de projets éducatifs communs et à une bonne articulation entre le temps scolaire et périscolaire […]* ***on a là une dynamique de transformation de l'Ecole qui va au delà de la question de la demi-heure déplacée. »***

Le rapport annexe au projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école, divulgué le 5 décembre, rappelle que :

> ***« Cette réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri-éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'État, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif. »***

La réforme en cours n'a en réalité rien à voir avec les rythmes de l'enfant. Elle va avoir par contre des conséquences innombrables sur les personnels territoriaux, sur les accueils de loisirs, sur les activités sportives artistiques du mercredi et sur les personnels qui les encadrent, ce que dénonce le Groupement départemental des services publics Force Ouvrière 22. Il ne s'agit en fait que de faire basculer l'Education nationale dans l'acte III de la décentralisation, de préparer son transfert vers les collectivités territoriales et de désengager l'Etat de ses obligations républicaines.

Avec les projets Peillon, comme avec les EPEP, c'est l'existence même de milliers d'écoles qui est menacée

Si le projet de loi sur les EPEP proposait de retirer aux petites écoles leur existence administrative, les projets Peillon ne préparent-ils pas leur faillite ?
Dans l'immédiat, déjà, combien de communes vont être en capacité de faire face aux charges découlant de la modifications des rythmes scolaires ? Combien de petites communes, déjà confrontées à la rigueur budgétaire, pourront-elles proposer des activités aussi attractives que les communes plus importantes, que les villes, voire bientôt les "métropoles" ?
D'autre part, la création, par l'article 36 du projet de loi, d'un conseil écoles-collège chargé de la mise en place d'enseignements ou de projets pédagogiques communs ne préfigure-t-elle pas les super-EPEP évoqués en 2009 ?

Par ailleurs, l'objectif assigné aux préfets de réduire le nombre d'intercommunalités de plus de 50% d'ici 2015 et des 2/3 d'ici 2018 par rapport à la situation de 2011 ne créerait-il pas les super intercommunalités (forcées) susceptibles de récupérer la compétence scolaire et l'école elle-même ?

Enfin, par la suite, dans la logique de la décentralisation, Mme la Ministre Lebranchu l'a rappelé récemment à une délégation Force Ouvrière, **l'idée générale du gouvernement est qu'« une mission transférée l'est avec le service correspondant »** ***et donc avec les personnels qui y sont affectés***. Quelles communes pourraient alors conserver leur école ?

FO est opposée à la balkanisation de l'action publique

La confédération FO est attachée à l'indivisibilité, la cohérence et l'unicité républicaines qui sont le cadre des services publics, de l'école publique et des diplômes nationaux qu'elle délivre mais qui sont aussi le cadre du Code du travail, des conventions collectives... FO est opposée à la balkanisation de l'action publique que prévoit l'acte III de la décentralisation avec ses possibilités de transferts "à la carte" choisis par chaque collectivité alors dotée du pouvoir ***"d'adaptation locale de la loi et des règlements, lorsque l'intérêt général le justifie, compte tenu des spécificités du territoire".***

C'est ainsi que FO combat le projet visant à réunir les deux Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le Conseil régional d'Alsace au sein d'une seule et même collectivité, « le Conseil d'Alsace » auquel seraient transférées des compétences normatives réglementaires en matière de droit du travail (comme en matière de sécurité sociale), afin de pouvoir "adapter certaines situations locales aux problématiques de compétitivité/coût par rapport à la Suisse et l'Allemagne".

C'est ainsi que FO combattra le projet de sécession du "grand Lyon" visant à laisser pour compte le "Rhône non compétitif" et à récupérer des missions qui sont aujourd'hui celles de l'Etat avec la possibilité, bien sûr, de les adapter. N'est-il pas remarquable que le maire de Lyon soit, avec le président du Conseil général du Rhône, un des plus chauds partisans du projet Peillon sur les rythmes scolaires ?

**Force Ouvrière qui mène la bataille,
sur le terrain qui est le sien, pour le retrait
du projet de décret sur les rythmes scolaires,
propose à toutes les communes, tous les maires, tous les conseillers municipaux, de faire connaître leur opposition à ce projet, par tous les moyens qu'elles jugeront utiles.**

Les militants FO sont prêts à intervenir sur cette question avec élus, parents, enseignants. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires.

Trimestriel N°CPPAP 0609 S 05317 - Directeur de la publication : Eric Le Courtois. Imprimé 5, rue de Brest ST BRIEUC. Tel : 02.96.33.62.63
Fax : 02.96.33.22.63 - Communiquer avec inFOuest par email : **contact@fo22.fr** - site internet : www.fo22.fr.
Prix du numéro: 0,46 €. Abonnement: 1,52 €